

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1245

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	90 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	124 101 527	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	845 154
Politique de la ville	0	78 497 915
Interventions territoriales de l'État	0	189 836
TOTAUX	124 101 527	169 532 905
SOLDE	-45 431 378	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	90 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	118 101 527	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	5 154 846	0
Politique de la ville	0	78 497 915
Interventions territoriales de l'État	0	189 836
TOTAUX	123 256 373	168 687 751
SOLDE	-45 431 378	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Cohésion des territoires » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une minoration de 50 000 000 € en autorisations d'engagement et de 50 000 000 € en crédits de paiement du programme « Aide à l'accès au logement » ;

- une majoration de 126 100 000 € en autorisations d'engagement et de 120 100 000 € en crédits de paiement du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;

- une majoration de 6 000 000 € en crédits de paiement du programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;

- une minoration de 76 100 000 € en autorisations d'engagement et de 76 100 000 € en crédits de paiement du programme « Politique de la ville » ;

2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 45 431 378 € des autorisations d'engagement et de 45 431 378 € des crédits de paiement de la mission « Cohésion des territoires ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 40 000 000 € des autorisations d'engagement et de 40 000 000 € des crédits de paiement du programme « Aide à l'accès au logement » ;
- minoration de 1 998 473 € des autorisations d'engagement et de 1 998 473 € des crédits de paiement du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;
- minoration de 845 154 € des autorisations d'engagement et de 845 154 € des crédits de paiement du programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- minoration de 2 397 915 € des autorisations d'engagement et de 2 397 915 € des crédits de paiement du programme « Politique de la ville » ;
- minoration de 189 836 € des autorisations d'engagement et de 189 836 € des crédits de paiement du programme « Interventions territoriales de l'État ».